

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE

L'an deux mil cinq, le 17 mars, à 20 H 30, le BUREAU de la Communauté de Communes Briance-Combade, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes, 4 place Eugène Degrassat à Châteauneuf la Forêt, sous la Présidence de M. Philippe PIQUET, Président, Date de convocation : 21 janvier 2005

Nombre de membres en exercice : 11

***Etai**ent présents : MM. PIQUET – Président, Mme DAUDE, M. LAVAUD, M. LAMARSAUDE, M. MATINAUD, M. LEFEBVRE*

***ABSENTS** : Excusés, MM. FRAISSEIX, M. MONTAUDON, - Absents : M. MAZAUDOIS, Mme DECAN, M. PATELOUP*

M. Lavaud a été nommé secrétaire de séance

OBJET : COMPLEMENT ACHAT DE TERRAIN – Z.A.E.

Les actes pour acquérir les terrains :

- MEUNIER : superficie 1 ha 52 a 50 ca - Prix à l'hectare : 4.600 € - Coût total : 7.015 €
- Indivision PETINIAUD : superficie 3 ha 73 a 33 ca - Prix à l'hectare : 4.600 € - Coût total : 17.173€

sont en cours de réalisation.

Il s'avère qu'une petite parcelle de 2 a 32 ca (section A n° 1.269) située en bordure est aussi la propriété des consorts Pétniaud et qu'il convient de l'acquérir sur les mêmes bases que les autres (4.600 € l'hectare)

Le bureau disposant d'une délégation pour effectuer ce type d'opération, il lui est donc proposé par le Président de délibérer sur cette question.

Après en avoir délibéré, le bureau prend les décisions suivantes :

- ***IL DECIDE d'acquérir cette petite parcelle section A n° 1.269 (contenance 2 a 32 ca) à l'indivision Pétniaud au prix global de 106,72 € (base = 4.600 €/ha)***
- ***IL CHARGE Maître Vallade d'établir l'acte authentique***

*Fait et délibéré les, jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt le 11 avril 2005,
Le Président : Philippe PIQUET*